



Syndicat National de l'Administration
Scolaire et Universitaire et des
Bibliothèques

Fédération syndicale unitaire



Amiens, le vendredi 18 janvier 2013

La section académique du SNASUB-FSU Amiens
9, rue Dupuis
80000 AMIENS

à

Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Monsieur le ministre,

L'opération de regroupement du rectorat et de la DSDEN de la Somme est maintenant réalisée. Un des problèmes récurrents de cette fusion est celle du stationnement pour les agents compte tenu de la localisation en hyper centre-ville du rectorat d'Amiens et du nombre insuffisant des cartes de parking mises à la disposition des personnels.

Une quarantaine de collègues du rectorat se sont vus retirer leur carte de stationnement initialement attribuée (selon certains critères, de proximité géographique avec le bd Alsace-Lorraine notamment) pour permettre à la direction académique de les redistribuer aux personnels arrivant de la DSDEN 80. Cette situation n'est pas acceptable car ce n'est pas aux personnels (ni à ceux du rectorat ni à ceux de la DSDEN 80) de subir financièrement les conséquences de la fusion spatiale des services concernés (l'achat mensuel - rendu quasiment obligatoire par les conditions de stationnement autour du bd Alsace-Lorraine - d'une carte de parking). Nous réaffirmons notre refus d'une telle situation.

Nous continuons de demander la prise en charge financière par le budget académique des cartes de parking pour tous les collègues qui en feraient la demande : ce ne serait que justice, compte-tenu de l'accord social préexistant depuis 2009.

A notre demande, cette question a été évoquée lors du dernier CTA de notre académie qui a adopté le vœu suivant précisant notre position et exprimant clairement notre revendication :

" Considérant que les personnels n'ont pas à subir les conséquences négatives de la fusion des services du rectorat et de la DSDEN 80, considérant que les conditions de travail résultant de cette fusion n'ont pas été garanties pour tous, considérant que les économies réalisées par le départ de la DSDEN 80 de la rue Germain Bleuet devraient normalement permettre la prise en charge de toutes les cartes de parking, les représentant(e)s du personnel siégeant au comité technique de l'académie d'Amiens réuni ce lundi 17 décembre 2012 demandent au recteur d'académie de bien vouloir mettre à la disposition de tous les personnels affectés au rectorat - DSDEN 80 qui en font la demande, une carte de parking prise en charge financièrement par le budget académique. "

Ce vœu a été adopté à l'unanimité des représentant(e)s syndicaux présent(e)s, FSU, UNSA, FO et CFDT.

Le secrétaire général d'académie nous a indiqué que l'administration centrale avait déjà déduit du budget académique de fonctionnement des services pour 2013 le montant d'économies réalisées par la fusion spatiale. Le différentiel de loyer des nouvelles locations (14 boulevard d'Alsace Lorraine) par rapport au coût de l'ancien bail (Rue Germain Bleuet) a en effet généré 122.000 euros d'économies sur la ligne budgétaire réservée aux dépenses de loyer au pré-Bop 2013 Soutien.

Pour le SNASUB/FSU Amiens, une partie des économies réalisées auraient dû permettre au rectorat d'au moins financer l'achat des cartes de parking en nombre suffisant, de façon à ce que le transfert de la

DSDEN 80 ne représente pas pour les personnels, un coût supplémentaire. Cela représenterait une dépense supplémentaire de 20.000 euros environ, soient 40 cartes à environ 500 euros/année

Pour le SNASUB/FSU Amiens, l'urgence sociale exprimée par le fait que près de 40 collègues payent chaque mois leur carte de stationnement, exige un abondement budgétaire supplémentaire pour financer ce qui pourrait apparaître alors comme une mesure sociale d'accompagnement faisant suite à une importante réorganisation de services. L'égalité de traitement de l'ensemble des personnels concernés l'impose !

Nous vous demandons à nouveau, Monsieur le Ministre, de bien vouloir rendre possible pour le budget de fonctionnement 2013 de notre académie, le financement des dépenses liées au stationnement des personnels administratifs du rectorat et de la DSDEN 80 regroupés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Bernard Guéant,
Co-secrétaire académique
du SNASUB-FSU Amiens



Sylvain Desbureaux,
Co-secrétaire académique
du SNASUB-FSU Amiens



Copie à Monsieur le recteur de l'académie d'Amiens
Copie à Bruno LEVEDER, secrétaire général du SNASUB-FSU

SNASUB/FSU Amiens - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone : 03.22.72.95.02 - Courrier électronique : snasub.amiens@orange.fr
Site internet académique : <http://snasub-amiens.fr/>